



## Entreprise "affaire personnel"

-----  
Par pepito

Bonjour,

Mon ex compagnon a une entreprise "affaire personnel" et le siège de l'entreprise est dans notre maison acheté ensemble en indivision.

Lors du partage, est ce que je suis en droit de lui demander une compensation financière pour loyer?

Et est ce que je peux lui demander une compensation financière pour le travail que j'ai effectué pour l'entreprise au titre de secrétariat et réceptionniste de matériel?

Merci d'avance